

# Dix-huit pratiques de la gouvernance stratégique \*

1. Le Conseil d'administration est le mandataire-fiduciaire de l'organisation et il est imputable.
2. Le Conseil d'administration se donne un ensemble de valeurs qui guident ses décisions, son fonctionnement et celui de l'organisation.
3. Le Conseil d'administration forme un tout indivisible, une équipe.
4. La solidarité et la loyauté envers l'organisation transcendent les intérêts des groupes d'où sont issus les administrateurs.
5. Les administrateurs font la différence entre leur rôle d'administrateur et leur rôle de bénévole au service de l'organisation.
6. Le Conseil d'administration prescrit les fins (résultats) organisationnelles et non pas les moyens pour les mettre en œuvre, sauf pour proscrire ceux qu'il juge inacceptables.
7. Le Conseil d'administration délègue et fait confiance.
8. Lorsqu'il confie des mandats, le Conseil s'assure de la compétence de ceux à qui il délègue.
9. Le Conseil utilise les comités avec précaution.
10. Le Conseil prend ses décisions avec perspective et recul.
11. Les administrateurs assurent une surveillance générale de l'organisation.
12. Le rôle du président du Conseil est de s'assurer que le système de gouvernance fonctionne adéquatement.
13. Le Conseil d'administration n'a qu'un seul employé : le directeur général.
14. Le président du Conseil et le directeur général sont des partenaires dans l'accomplissement de la mission de l'organisation.
15. Le rôle du directeur général est de s'assurer que l'organisation évolue dynamiquement dans le respect des politiques d'encadrement définies.
16. Le Conseil procède annuellement à l'évaluation du rendement des administrateurs, du Conseil comme entité et de ses comités.
17. Le Conseil d'administration procède annuellement à l'évaluation du rendement du directeur général.
18. Le Conseil évalue les risques qu'encourt l'association et prend les mesures appropriées.

\* Malenfant, Roméo et Baron, Marco. *La gouvernance et le conseil d'administration d'un OSBL*, Montréal, Éditions DPRM, 2018, p. 51